

Thème : Actualité et pratique des baux commerciaux

Date : Vendredi 24 avril 2026 de 9h30 à 17h00

Lieu : Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Intégrer l'actualité législative et jurisprudentielle 2024 ;
- Optimiser la rédaction des clauses sensibles en matière de baux commerciaux;
- Traitement du contentieux des baux commerciaux

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Incidence des derniers textes sur les baux commerciaux
- Projet de loi de simplification de la vie économique
- Action en requalification d'un contrat en bail commercial
- Conventions dérogatoires au statut des baux commerciaux
- Bail commercial et droit commun des contrats et du bail
- Nouvelle sanction du réputé non écrit
- Cession du bail
- Droit de préférence legal du preneur
- Loyer
- Transfert de charges et travaux au preneur
- Cessation du bail commercial
- Bail commercial et procédures collectives
- Règles de compétence : clauses attributives de compétence

❖ **Moyens pédagogiques :** intervention orale interactive, remise d'un support détaillé, complété par des éléments de doctrines et de jurisprudence, conseils rédactionnels

❖ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Fabien KENDÉRIAN, Maître de conférences HDR en droit privé à l'Université de Bordeaux, Chargé d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - **170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 100 € la journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.